



Avec près de 1 500 emplois militaires en 2023, la base aérienne de Cognac-Châteaubernard est le troisième plus grand employeur de Charente. À ces emplois directs s'ajoutent des retombées indirectes ou induites : les dépenses de la base auprès de fournisseurs ou de prestataires de services et surtout celles de consommation des militaires et des fournisseurs, de leurs familles, génèrent 620 emplois salariés supplémentaires dans l'économie locale. Au total, ce sont 2 100 emplois qui dépendent de la présence de cette installation militaire, soit 1,7 % des emplois du département. Ces emplois font vivre 4 800 habitants, représentant 1,4 % de la population charentaise.

L'impact économique de la base aérienne rayonne au-delà de ses communes d'implantation. Sa zone d'influence s'étend sur 53 communes environnantes regroupant 89 % des emplois salariés et 69 % des habitants liés à l'activité de la base. Dans ce périmètre, 7 % des emplois et 5 % des habitants sont liés à sa présence.

Les emplois générés par les dépenses de consommation se situent dans un large éventail d'activités, principalement dans la santé, l'administration publique et le commerce.

En partenariat avec :



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

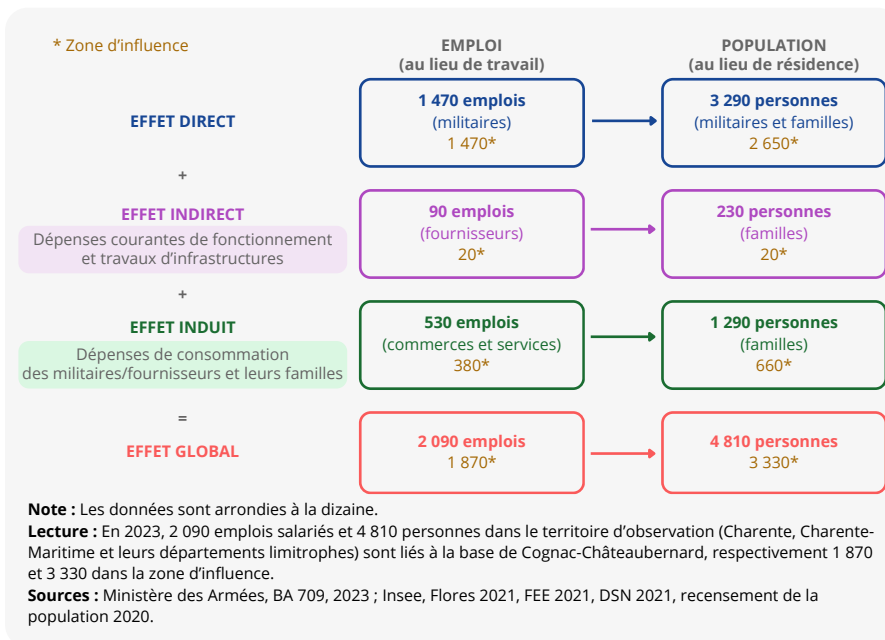
Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et le Ministère des Armées. Elle fait partie d'une série de publications sur la base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle.

La base aérienne 709 (BA 709) s'étend sur 460 hectares à cheval sur les communes de Châteaubernard et de Genté. Cette installation fait partie du réseau des 21 bases aériennes de France métropolitaine, dont six sont situées en Nouvelle-Aquitaine. Depuis 2011, la BA 709 est intégrée à la base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle (BdD RSC). Elle joue un rôle clé dans la formation initiale puisqu'elle abrite l'École d'aviation de chasse (EAC), accueillant de nombreux élèves militaires, de grade officiers notamment, aux côtés des militaires de carrière ► **encadré 1**. Si l'Armée de l'Air et de l'Espace représente 97 % des effectifs de la base, d'autres corps d'armée y sont également présents.

Troisième employeur de Charente

En 2023, la base aérienne de Cognac-Châteaubernard emploie 1 470 militaires, hors personnel civil ► **figure 1** ► **encadré 2**. Il s'agit du troisième plus grand employeur de Charente. Parmi les trois bases aériennes de la base de défense Rochefort-Saintes-

► 1. Impact de la base de Cognac-Châteaubernard sur le territoire d'observation et sur la zone d'influence



Cognac-La Rochelle, la BA 709 est celle dont la partie opérationnelle est la plus importante dans la structure des effectifs. Les militaires de carrière représentent 76 % des effectifs. La présence de l'école de formation EPAA explique aussi la présence, certes moindre, d'élèves officiers militaires (15 % des effectifs). Enfin, 9 % sont des réservistes présents à temps partiel sur la base.

La BA 709 est uniquement centrée sur la formation. Toutefois, s'agissant de jeunes

pilotes, leur moyenne d'âge est plus élevée que celles des jeunes accueillis dans les formations qui sont organisées dans les deux autres bases aériennes. En effet, les militaires de cette base ont en moyenne 33 ans (33 ans pour les militaires de carrière, 25 ans pour les élèves et 45 ans pour les réservistes).

Si la part des femmes présentes dans la base (20 %) est un peu plus marquée chez les militaires de carrière (22 %), elle est

Comparativement aux deux autres bases aériennes de la BdD RSC, moins de militaires de la base de Cognac-Châteaubernard résident sur place. En effet, dans les deux autres bases les contingents d'élèves sont plus importants. Par ailleurs, les élèves de la BA 709 sont plus âgés du fait de la formation dispensée à Cognac qui requiert un niveau Bac+3, quand celle de Rochefort nécessite un niveau Bac et celle de Saintes équivaut à une Première et Terminale. De plus, ils habitent moins souvent sur la base, avec seulement 22 % des élèves qui vivent en caserne (contre 58 % dans la BdD RSC). Néanmoins, et à l'inverse des deux autres bases aériennes de la base de défense, les militaires de carrière de la BA 709 résident plus souvent sur place (24 %). Les militaires de la base sont accompagnés de 870 conjoints et 960 enfants, dont une partie vit encore dans le foyer familial, soit un total de près de 3 300 habitants.

dépendent directement de la base (militaires et familles proches), auxquels s'ajoutent les 230 habitants (salariés et familles proches) liés aux emplois indirects et les 1 290 habitants (salariés et familles proches) liés aux emplois induits. Au final, ce sont 1,4 % des Charentais qui sont liés à la base aérienne.

7 % des emplois de la zone d'influence en lien avec la présence de la base

Au sein du département, une zone plus restreinte, dite zone d'influence, où l'économie locale engendrée par la présence de la base est la plus forte, rassemble 53 communes.

Elle s'étend autour des communes d'implantation de la base aérienne ► **figure 2**. Chaque commune de ce territoire accueille un nombre d'emplois (respectivement d'habitants) important par rapport à l'ensemble des emplois (respectivement des habitants) présents dans la commune.

La zone d'influence regroupe 1 870 emplois en lien avec la base : 1 470 sont des emplois militaires auxquels s'ajoutent les 20 emplois indirects et les 380 induits. La zone d'influence regroupe donc près de 9 emplois sur 10 des emplois du territoire d'observation en lien avec la présence de la base.

À l'inverse, les emplois liés à la base représentent 7 % de l'ensemble des emplois de la zone d'influence.

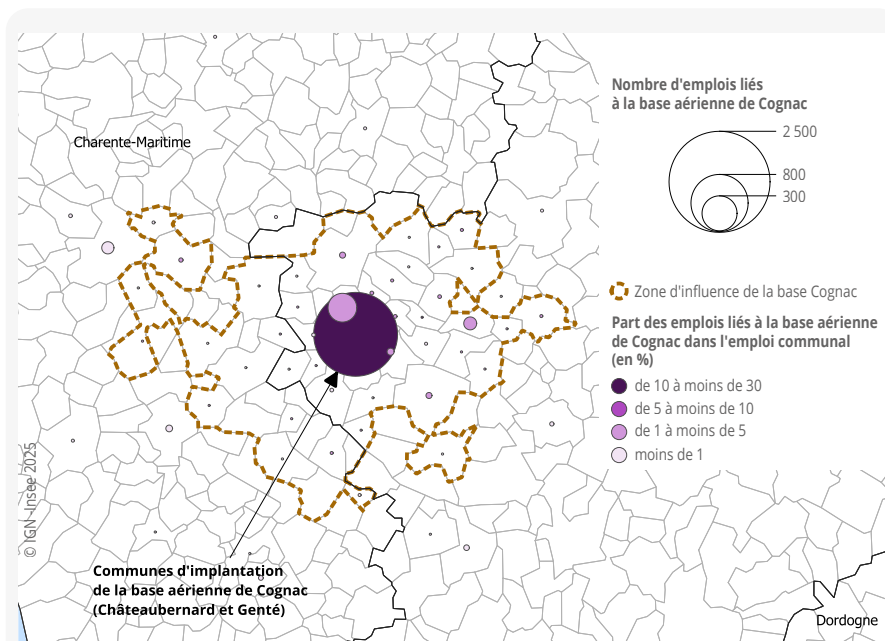
Du fait du rattachement des emplois militaires aux deux communes d'implantation, les emplois sont nettement concentrés sur celles-ci, ainsi qu'à Cognac, ville voisine la plus peuplée ► **figure 3**.

Une influence économique au-delà de ses communes d'implantation

La zone d'influence concentre également 69 % des habitants en lien avec la base de défense, soit 3 330 habitants (5 % des habitants de la zone). Les deux communes d'implantation de la base (Châteaubernard et Genté) accueillent 770 habitants liés à la base, ce qui représente 17 % de leur population cumulée. Bien que l'impact principal de la base soit concentré sur les communes où elle est directement implantée, son influence économique s'étend de manière significative à d'autres localités environnantes ► **figure 4**.

À Cognac, 5 % de sa population (soit 880 habitants) est économiquement liée à la présence de la base. Cette proportion est particulièrement élevée à Gensac-la-Pallue, où 11 % de sa population (170 personnes) entretient des liens économiques avec cette infrastructure. À Cherves-Richemont, 5 % de la population (120 habitants) est concernée et 2 % à Jarnac (110 habitants).

► 3. Nombre et part des emplois liés à la base de Cognac-Châteaubernard selon la commune de travail



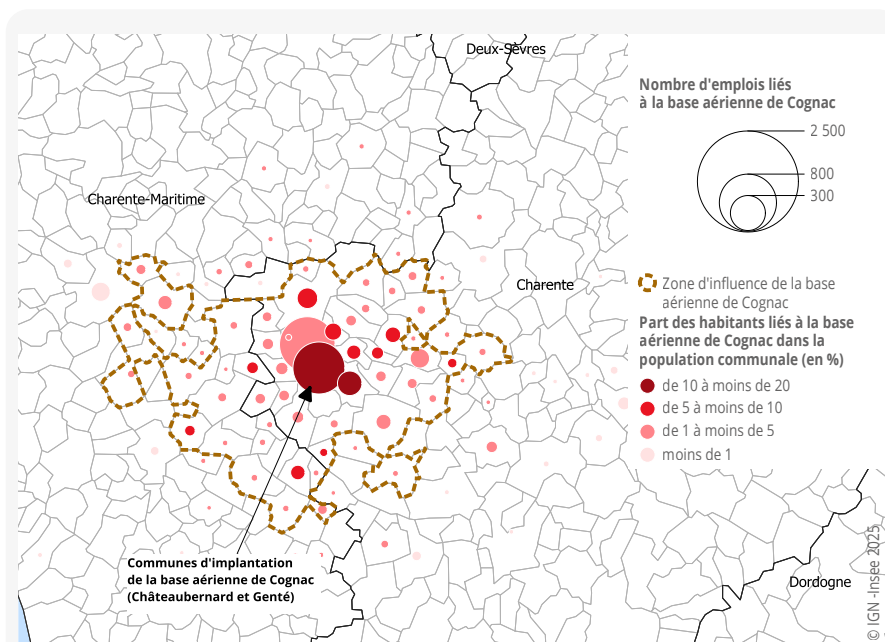
Lecture : En 2023, 1 560 emplois liés à la base de Cognac-Châteaubernard se situent dans les communes d'implantation de la base (Châteaubernard et Genté), soit 26 % des emplois de ces communes réunies.

Sources : Ministère des Armées, BA 709, 2023 ; Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020.

Malgré des effectifs moindres, la proportion d'habitants liés à la base est particulièrement élevée à Germignac, au sud de la base, où 9 % de sa population entretient des liens économiques avec cette infrastructure (60 habitants concernés).

D'autres communes présentent également une connexion économique notable, avec plus de 5 % de leur population liée à la base. C'est notamment le cas de Julien, Salignac-sur-Charente, Chassors, Saint-Brice, Boutiers-Saint-Trojan.

► 4. Localisation des habitants liés à la base de Cognac-Châteaubernard selon la commune de résidence



Note : Ne sont représentées ici que les communes avec plus de 5 personnes liées à la base de Cognac-Châteaubernard.

Lecture : En 2023, 770 personnes liées à la base de Cognac-Châteaubernard résident dans les communes d'implantation de la base (Châteaubernard et Genté), soit 17 % des habitants de ces communes.

Sources : Ministère des Armées, BA 709, 2023 ; Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020.

Des emplois induits majoritairement dans le secteur non marchand

Les emplois induits sont dans des activités relevant majoritairement de la **sphère présentielle** de l'économie ► **figure 5**.

Ils sont majoritairement situés dans le secteur non marchand (56 %), principalement dans la santé humaine et l'action sociale (activités hospitalières notamment), puis dans l'administration publique (établissements de services budgétaires et fiscaux, des douanes, etc.) et dans l'enseignement, notamment élémentaire avec les 240 enfants de militaires de la base âgés de 6 à 11 ans.

Dans le secteur marchand, les emplois induits dépendant de la base sont essentiellement dans le commerce (notamment dans les hypermarchés et supermarchés). En effet, les dépenses de consommation génèrent beaucoup d'emplois dans le commerce. Aussi, les emplois marchands induits par la base sont dans la construction (activités de travaux de maçonnerie, activités de travaux d'installation électrique) et dans la restauration (surtout traditionnelle ou rapide). ●

Laurent Brunet, Hugues Ravier (Insee),
Jean-Luc Prigent (Ministère des Armées)

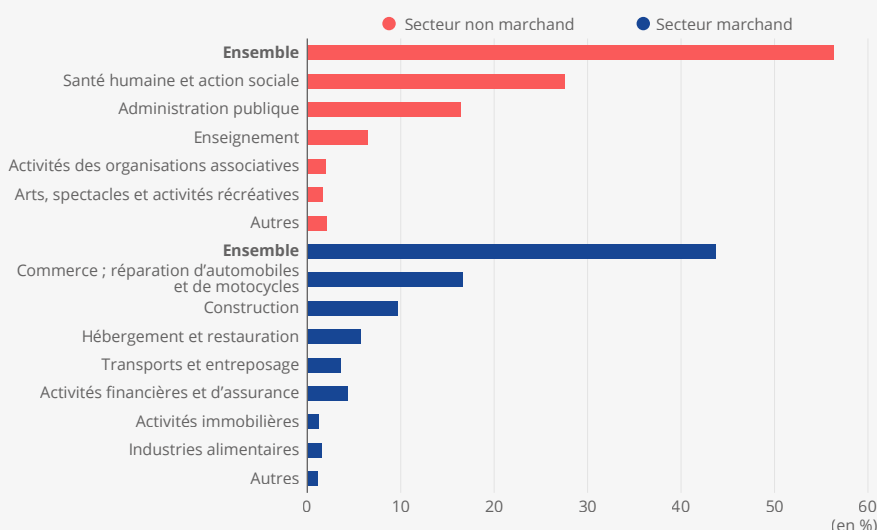


Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Pour en savoir plus

- Brunet L., Ravier H., « Base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle – Premier employeur des départements de Charente et Charente-Maritime réunis », Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 127, octobre 2025.
- Brunet L., Ravier H. (Insee), Prigent J.L. (Ministère des Armées), « La base aérienne de Rochefort, un fort ancrage dans l'économie locale », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 166, octobre 2025.
- Brunet L., Ravier H. (Insee), Prigent J.L. (Ministère des Armées), « La base aérienne de Saintes génère près de 1 000 emplois sur 13 communes », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 168, octobre 2025.
- Wojciechowski N., Dumartin S. (Insee), Prigent J.L. (ministère des Armées et préfecture de région Nouvelle-Aquitaine), « Le 126^e régiment d'infanterie de Brive-la-Gaillarde génère près de 1 700 emplois sur une cinquantaine de communes », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 142, novembre 2023.
- Decodé C., Fabre V., « La centrale nucléaire du Blayaux emploie 1 500 salariés et contribue à faire vivre 9 400 personnes », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 126, septembre 2022.

► 5. Répartition des emplois induits selon le secteur d'activité



Lecture : En 2023, 56 % des emplois induits par la présence de la base de Cognac-Châteaubernard relèvent du secteur non marchand de l'économie, dont 28 % dans la santé humaine et action sociale.

Sources : Ministère des Armées, BA 709, 2023 ; Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020.

► Méthode

Cette étude donne une estimation du nombre d'emplois et de personnes liés aux activités de la base aérienne de Cognac-Châteaubernard. Elle fournit une estimation a minima de l'influence économique de la base aérienne, ne pouvant garantir une exhaustivité de la sous-traitance locale issue de marchés nationaux et ne pouvant intégrer faute de données disponibles le personnel civil dans le **territoire d'observation** (regroupant les départements de la Charente-Maritime, de la Charente et leurs six départements limitrophes, à savoir Gironde, Dordogne, Haute-Vienne, Vienne, Deux-Sèvres et Vendée).

La **zone d'influence** de la base aérienne comprend 53 communes, au sein desquelles plus de 1 % de la population ou plus de 1 % des emplois sont liés à la présence de la base de défense, en retirant les communes isolées et intégrant les communes enclavées pour créer un espace homogène et continu.

La **population concernée** regroupe l'ensemble des personnes appartenant aux ménages des salariés comptabilisés dans l'un des trois effets, localisées à leur lieu de résidence. La population concernée directement correspond à un nombre réel de personnes physiques. En revanche, la population liée aux effets indirect et induit correspond à des « équivalents personnes ». Les lieux de résidence des salariés de ces deux catégories ont été déterminés à partir des déclarations sociales nominatives (DSN). Le nombre de personnes de leurs ménages est estimé à partir du recensement de la population : on considère que la taille moyenne de ces ménages est identique à celle des ménages comptant au moins un actif occupé dans la commune.

► Définitions

L'**effet direct** comptabilise le personnel militaire présent sur la base de défense et leurs familles.

L'**effet indirect** correspond aux emplois salariés et à la population indirectement concernés par le biais de l'emploi généré chez les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services de la base de défense. Il s'agit des établissements dont l'activité est consacrée, totalement ou en partie, à la consommation intermédiaire de la base de défense. On estime la part des commandes dans le chiffre d'affaires de ces établissements à partir de sources administratives. Ce ratio est ensuite appliqué à l'effectif de l'établissement pour obtenir l'effet indirect dans cet établissement.

L'**effet induit** compte les emplois salariés nécessaires pour satisfaire la consommation courante du personnel de la base de défense et des établissements intermédiaires, ainsi que de leur famille (alimentation, habillement, logements, services, etc.). Ces emplois sont localisés à proximité du lieu de résidence des salariés.

Les volumes d'emplois indirects et induits générés sont quantifiés en « équivalent salarié » car derrière un emploi peuvent intervenir plusieurs salariés consacrant seulement une partie de leur temps à la satisfaction des commandes ou des besoins des familles.

La **sphère présentielle** désigne les activités mises en œuvre localement visant à satisfaire les besoins des personnes résidentes et des touristes.

